

A.R. 23.4.2026 M.B. 30.4.2026
En vigueur 1.6.2026

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 14 – OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

j) les prestations relevant de la spécialité en urologie (DO) :

~~3000 260934 260945~~ ~~Circoncision~~

" 262614 262625 Circoncision chez un enfant de moins de 6 ans K 75

Le dossier médical du patient comprend l'ensemble des éléments ayant permis le diagnostic de l'indication médicale (rapport médical, photographie(s), microbiologie, imagerie, et/ou anatomo-pathologie).

Le médecin transmet un formulaire standardisé de notification au médecin-conseil de l'organisme assureur. Les modalités de ce formulaire de notification sont fixées par le Comité de l'assurance soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité. L'intervention de l'assurance est due uniquement si le médecin-conseil de l'organisme assureur est en possession d'une notification valide.

260934 260945 Circoncision K 75

Le dossier médical du patient comprend l'ensemble des éléments ayant permis le diagnostic de l'indication médicale (rapport médical, photographie(s), microbiologie, imagerie, et/ou anatomopathologie)."